brave travailleur, qui traîne une blessure morale. Sa femme n'ayant pas, dit-on, une conduite exempte de reproches.

Le mur litigieux

Or, il fut désagréablement surpris de constater, à son retour, que, pendant qu'il était en traitement à Esquermes, son voisin, M. Kruiydt avait élevé, au milieu du couloir, sur le prolongement de la rangée de pavés, un mur en briques, de deux mètres de hauteur, ne laissant à M. Lecoutre, pour se rendre à la pompe commune, qu'un étroit passage.

Il manifesta son mécontentement et, ayant cru constater, que le mur empiétait sur le terrain lui appartenant, de quelques centimètres, il assigna son voisin en Justice de Paix.

Les deux adversaires, divisés pour une si mince affaire, vinrent vendredi dernier, en conciliation devant M. le Juge de Paix de Roubaix. Ils ne parvinrent pas à s'entendre. Les rapports déjà tendus, se tendirent davantage. La guerre était déclarée.

Un coup de feu, au jour naissant

Samedi matin, vers 6 h. 20, M. Lecoutre, ainsi qu'il en avait l'habitude, se rendait à la pompe commune, faire sa provision d'eau.

Que s'est-il passé ? L'enquête l'établira. Il est connu qu'un coup de feu fut tiré, dans la petite cour située ... M. Kruiydt et par celui-ci.

M. Lecoutre, atteint ... volver dans la région du cœur, se sauva en courant, tenant sa poitrine à deux mains. Il suivit le couloir commun, s'engagea rue Lamartine et vint, à bout de souffle, heurter contre la porte des époux Gheysen, chez lesquels, nous l'avons dit, il était pensionnaire.

« Il a tiré, s'écriait-il ! Je vais mourir ! »

De sa poitrine, du sang coulait sur les vêtements du malheureux. On s'empressa de le secourir. Mme Gheysen l'installa sur un matelas, placé à terre. Peu après, M. le docteur Ducoulombier, de Mouvaux, venait soigner le blessé. A 10 h. 30 il était transporté à l'Hôpital La Fraternité à Roubaix.

L'enquête de police

Dès qu'ils furent informés, MM. le garde champêtre Viseur et Jovet, commissaire de police de Wasquehal, se transportèrent sur les lieux. Ils purent interroger le blessé. Puis il s'assurèrent de la personne du meurtrier, qui prétendit s'être trouvé en état de légitime défense.

Sa version

M. Kruiydt a déclaré s'être levé à 6 h. 15. Sa femme, ayant grand peur de son voisin et n'osant pas sortir de chez elle pour aller prendre dans un réduit, en arrière de la cour le bois nécessaire à allumer le feu, y envoya son mari. A peine celui-ci avait-il ouvert la porte donnant sur la cour, et avait-il fait quelques pas dehors, qu'il aurait été saisi à la gorge par son voisin.

Se jugeant en état de légitime défense, il avait tiré.

Les murs ont des oreilles

Cette version paraît plausible. Elle n'est pas admise par les voisins.

D'abord, on ne voit pas bien la nécessité de s'armer d'un revolver, au saut du lit, pour traverser une cour de quelques mètres. On ne comprend pas qu'on s'arme pour aller prendre quelques bouts de bois d'allumage.

Ensuite, si les voisins ont entendu nettement le coup de feu, ils n'ont perçu aucun bruit de lutte, ni aucune provocation, ni aucune injure. Mais on a entendu, d'abord, le bruit de la pompe actionnée par Lecoutre faisant sa provision d'eau et aussitôt, ouvrir brusquement, la porte de l'appartement de Kruiydt donnant sur la cour, la détonation et ces paroles prononcées par Kruiydt rentrant chez lui et refermant la porte :

« Ça y est. Je l'ai eu ! »

La version des voisins

Elle est la suivante. Kruiydt qui savait que tous les matins Lecoutre prenait de l'eau, s'était mis à l'affut derrière sa porte, revolver au poing, prêt à tirer. La pompe est à trois mètres de la porte. Quand il entendit le bruit fait par son voisin, il sortit et froidement fit feu.

Cette version est aussi vraisemblable que la première.

La balle a atteint le côté gauche de la cage thoracique de Lecoutre ; celui qu'il présentait. En actionnant la pompe, en effet, avec la main droite, on fait face à une personne, sortant de chez Kruiydt et venant vers la pompe. Le coup tiré avec la main droite, dans ces conditions devait atteindre l'adversaire à gauche.

Enfin, M. Kruiydt passe pour être un voisin méfiant et qui parlait souvent de son revolver.

Il appartient à la justice de faire la lumière sur ces faits, qui ont troublé un coin de nature fort paisible et de déterminer si Kruiydt a été en état de légitime défense, ainsi qu'il le prétend ou si, avec préméditation et froidement il a voulu tuer son voisin.

Kruiydt porterait une déchirure à la joue. Est-ce Lecoutre qui la lui a faite ? Qui le dira ?

Aux dernières nouvelles, la victime est fort mal. La balle, entrée dans la région du cœur a traversé Lecoutre de part en part et est ressortie dans la région dorsale.

Un individu a révolvérisé une femme à Menin

LE MARI DE CETTE DERNIÈRE EST RECHERCHÉ PAR LA POLICE

Samedi matin, à 5 h. 45, Mme Lossery Julia, née à Moorseele, (Belgique) le 26 juillet 1896, mariée à Halluin (Nord) en 1920, avec le sieur Vanneste Joachim Henri, né au même lieu, le 10 septembre 1890, demeurant seule en garni, 27, rue de Court... se rendait à son travail, à l'Emaillerie des Flandres, rue de Courtrai, lorsque passant dans cette rue, à hauteur de la place d'Armes elle fut accostée par un individu.

Après une courte altercation, ce dernier prononça ces mots : « C'est fini », et tira d'abord sur Mme Lossery, un coup de revolver.

Le meurtrier s'acharna ensuite sur la pauvre femme et lui tira à bout portant deux autres coups de son arme.

La malheureuse fut relevée par des voisins accourus au bruit des détonations et transportée dans une maison voisine.

Là, le docteur Raveschot considérant son état comme désespéré, la fit transporter à l'hôpital civil de Menin.

L'ENQUÊTE

On apprit par la suite que le meurtrier avait pris la fuite dans la direction de la Lys et toutes les recherches faites par la gendarmerie en vue de le retrouver, sont, jusqu'ici, restées infructueuses et tout porte à croire qu'il se serait jeté dans cette rivière.

D'autre part, le Parquet de Courtrai est descendu sur les lieux.

Le mari de la victime est recherché comme d'ailleurs le meurtrier ; ils pourraient d'ailleurs, d'après certains, ne constituer qu'une seule et même personne.

Le mystère du crime de Maroilles sur le point d'être éclairci

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Ce que dit la sœur de l'inculpé

A 16 heures, alors que Marcel sortait du cabinet du juge, sa sœur Judith venait le remplacer. C'est une maîtresse femme. Aux questions posées elle répondit toujours négativement : pour elle, son frère Maurice est innocent de tout ce qu'on lui reproche ; il est victime des machinations inventées de toutes pièces pour leur attirer ces ennuis. Contrairement à son frère, elle déclare qu'il n'y a jamais eu de grenades chez eux, que son frère n'est pas sorti le jour du crime et qu'il n'a jamais eu de relations avec Mme Vve Brulé ; elle nie même les entrevues qu'elle aurait eues avec Mme Vve Brulé chez la couturière. On ne pouvait rien obtenir de plus d'une femme qui défend son frère accusé d'un crime monstrueux et d'un autre crime pour lequel il a été incarcéré pendant plus de quatre mois.

A une dernière question concernant les bruits qui avaient couru parmi la population le lendemain du crime, bruits qui laissaient supposer que Maurice Désormeaux en était l'auteur et demandant pourquoi ce dernier s'était tu et n'avait pas demandé d'explications à certaines personnes sur ces bruits, Judith répondit qu'elle n'avait jamais entendu formuler aucune allusion après le crime à ce sujet.

Ainsi que son frère et ses parents Désormeaux auraient donc ignoré les graves soupçons qui avaient pesé sur lui ? C'est sans doute pourquoi il s'est rendu si facilement à la gendarmerie de Landrecies pour être conduit à Avesnes ensuite ?

Enfin, petit à petit les mailles du filet se resserrent et les confrontations qui suivront achèveront sans doute à faire la lumière sur cette affaire.

Le crime de Féron

LE NEVEU ASSASSIN SERA EXAMINÉ AU POINT DE VUE MENTAL

Hosselet André, 32 ans, qui le 2 novembre dernier vers 19 h. 30, tua à Féron son oncle Raoul Hosselet, dans les circonstances que nous avons relatées, a été interrogé plusieurs fois par M. Jacquillard, juge d'instruction, chargé de cette affaire.

On sait qu'au début le meurtrier avait déclaré que c'était pour se venger d'une captation d'héritage de sa mère qu'il avait commis ce crime monstrueux.

Il résulterait du dossier, qu'il avait déposé à cet effet au Tribunal d'Avesnes et des vérifications faites qu'en aucun moment M. Raoul Hosselet n'avait fait quoi que ce soit pour porter préjudice à son neveu. Sa mère, qui était séparée de son mari depuis très longtemps, était de santé délicate. Comme elle était soignée chez des étrangers, il se peut qu'elle ait récompensé ces derniers par des dons en espèces pour les dédommager, mais rien ne le prouve cependant.

Le meurtrier voudrait se faire passer pour irresponsable en laissant supposer qu'il n'était pas dans son état normal le jour où il a perpétré son forfait.

M. le Juge d'Instruction recueille des renseignements dans les établissements où Hosselet André a fait ses études et dans les maisons où il a travaillé ensuite.

Il est intelligent, est doué d'une bonne instruction et il ne paraît pas possible qu'il ne soit pas rendu responsable du crime qu'il a commis.

Il sera soumis à un examen mental et sera intéressant de connaître les éléments du rapport du médecin aliéniste.

Le crime de la rue Ferrand à Valenciennes

LE VOYAGEUR QUI A RENDU VISITE A Mme LEMICHEZ, S'EST FAIT CONNAITRE A TOURCOING

Le voyageur en bonneterie, dont il est question dans la malheureuse affaire de la rue Ferrand, à Valenciennes, s'est fait connaître hier, à M. Lenfant, commissaire central de police de Tourcoing.

En effet, M. M..., qui habite à Tourcoing, rue de Cambrai, qui est connu dans cette ville par son honorabilité et par sa famille, est le voyageur qui a rendu visite à Mme Lemichez, le 20 novembre dernier, pour reprendre une douzaine de « pull-over » que la négociante ne pouvait vendre. Mais M. M..., a repris le train de 4 h. 47 à Valenciennes pour Tourcoing et à 7 heures il se trouvait dans cette dernière ville avec des amis et était de retour à son habitation avant huit heures du soir. Il désigna même toutes les maisons où il avait passé.

M. Lenfant, commissaire central, voisin de l'intéressé, a pris note des déclarations de M. M... et les a transmises à la brigade mobile.

TUÉ PAR L'EXPLOSION D'UN OBUS DANS LA SOMME

On mande d'Amiens que M. Gaston Havri, âgé de 25 ans, récupérateur à Moislains ayant entrepris de démonter des obus avec un marteau et un burin pour récupérer les fusées, a provoqué une explosion et a été tué.

LA SITUATION CHARBONNIÈRE

Les décisions du Comité régional des Syndicats des Mineurs d'Anzin du Nord et du Pas-de-Calais

Le Comité régional des Syndicats des Mineurs d'Anzin, du Nord et du Pas-de-Calais nous communique la note suivante :

« La Sous-Commission du Comité régional des Syndicats des Mineurs d'Anzin, du Nord et du Pas-de-Calais, s'est réunie à Lens, afin d'examiner à nouveau la situation charbonnière.

« Thivencelles et Vicoigne ont chômé les 5, 6 et 7 décembre. Tout en reconnaissant l'importance des stocks de ces deux Compagnies, la Sous-Commission a chargé M. Maës de protester en son nom auprès des Pouvoirs Publics et de demander au Ministre de prendre toutes mesures utiles afin d'éviter le retour de pareils faits. Les délégués ont pris connaissance également d'une multitude de licenciements ou congédiements, principalement d'ouvriers étrangers. Le Comité fédéral ne peut admettre qu'après avoir fait venir un grand nombre d'étrangers on puisse les rejeter d'une façon systématique sans s'intéresser aux conséquences qui peuvent survenir.

« La prochaine réunion de la Commission aura lieu le lundi 26 décembre ».

Pour le Comité :
MAILLY, QUINTIN, ROSSY.

La grève à la fosse De Sessevalle à Aniche

Nous avons annoncé le mouvement de grève que le Syndicat Unitaire des Mineurs a déclanché à la suite du renvoi de deux ouvriers, dont le travail avait été jugé insuffisant par la Direction.

Sur 947 ouvriers 350 sont en grève. Le secrétaire de la Fédération Communiste, M. Kirsch, est arrivé à Somain, pour organiser des meetings en faveur du mouvement.

D'autre part, le Syndicat Confédéré des Mineurs du Nord, fait publier une note dans laquelle il déclare dégager sa responsabilité des suites de ce conflit déclenché par les mineurs unitaires ; invite ses adhérents à ne tenir compte que des instructions que pourrait leur donner l'organisation syndicale et leur rappelle qu'ils doivent se conformer aux décisions des précédents congrès cégétistes.

Les malades traités à la " Fraternité " à Roubaix, ont-ils été empoisonnés par un pâté ?

Une affaire qui a fait quelque bruit est celle de deux décès consécutifs, survenus à l'Hôpital « La Fraternité » entourés de circonstances mystérieuses et troublantes.

Résumons les faits :

M. Ancelyn et sa femme Madeleine, négociants en primeurs, rue des Fossés, 28, avaient pour les approvisionner en beurre, un négociant de la Place.

Celui-ci, le 28 octobre dernier, en faisant sa livraison, proposa à M. et Mme Ancelyn d'essayer de vendre un pâté. Il en garantit le facile écoulement et la qualité.

Le soir venu, pour apprécier la valeur de cette marchandise, M. et Mme Ancelin goûtèrent à ce pâté, de même que leur mère, Mme Debenne, née Goemine, qui partagea leur repas. Le lendemain, Mme et M. Ancelyn se trouvèrent indisposés. Leur état de santé s'aggrava rapidement. Ils durent être hospitalisés, le soir même, à la « Fraternité », où ils furent reconnus atteints de fièvre typhoïde.

Quatorze jours après, le 12 novembre, Mme Ancelyn décédait.

Or, le 19 novembre, Mme Debenne, qui était également souffrante, devait, à son tour, être hospitalisée. Le 6 décembre, après un traitement de 17 jours, elle succombait. M. Ancelyn, toujours en traitement ayant émis l'hypothèse d'empoisonnement possible, M. le docteur Fauverghe trouvant mal définie l'infection des voies biliaires, refusa le permis d'inhumer de la deuxième victime. Le Parquet, mis au courant, commit M. le docteur Deshousse aux fins d'autopsie. Les viscères furent prélevés et envoyées pour analyses, au laboratoire bactériologique, à Lille.

Y a-t-il eu empoisonnement ?

On ne connaît pas encore le résultat de cette analyse. Mais toutes les personnalités médicales au courant de la question, paraissent rejeter le cas d'empoisonnement. Ils inclinent, plutôt, à attribuer la mort de Mmes Ancelyn et Debenne, à la fièvre typhoïde, dont les deux malades avaient donné les symptômes.

L'empoisonnement par ingestion, comme se serait le cas, en effet, se caractérise par des vomissements particulière, douloureux, spasmodiques, de selles liquides, noirâtres et plutôt un abaissement de la température.

Enfin, l'empoisonnement a des effets rapides, parfois foudroyants. Or, Mme Ancelyn est morte au bout de quatorze jours; Mme Debenne après plus d'un mois de langueur. De plus, la température des deux malades a atteint 41 degrés, température ordinairement constatée au cours de l'évolution de la fièvre typhoïde.

Nous avons cru devoir faire connaître cette opinion courante et généralement admise par tous les médecins.

Il est probable que la fièvre typhoïde a été contractée simultanément par les époux Ancelyn et leur mère.

La propagation de cette terrible maladie est rapide. L'eau du puits utilisée par les trois personnes en question, a été reconnue potable. Reste le pâté. Le pâté et les autres aliments ingérés. Car, ce soir-là, la famille Ancelyn et Mme Debenne n'absorbèrent pas que du pâté. Enfin, rien ne prouve qu'une des trois personnes, déjà atteinte par le bacille de la typhoïde, n'ait pu contaminer les deux autres.

En attendant les résultats de l'analyse des viscères de Mme Debenne, il convient donc, semble-t-il, d'écarter l'hypothèse d'empoisonnement, dont aucun des symptômes ne s'est manifesté, alors que des symptômes caractérisés de fièvre typhoïde ont été enregistrés.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Peu froid et généralement couvert, quelques pluies ou neige ; vent d'est ; température en faible baisse petite gelée, minimum environ — 2°.

Le conflit polono-lithuanien réglé par le Conseil de la Société des Nations

Après une séance secrète, qui dura trois quarts d'heure, hier matin à Genève, et au cours de laquelle le maréchal Pilsudski et M. Valdemaras ont eu l'occasion de s'expliquer en toute franchise, le Conseil de la S. D. N. a constaté l'accord intervenu entre les deux pays intéressés sur la base précédemment indiquée.

Le rapporteur, M. Beelaerts, ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, va rédiger immédiatement son rapport.

UN INSTANT ÉMOUVANT

On rapporte que la séance du Conseil a été, à un certain moment, assez émouvante. Impatienté par les réticences de M. Valdemaras, le maréchal interpella celui-ci devant les membres du Conseil, en ces termes :

— Alors, c'est la paix ou la guerre ?

— C'est la paix, murmura M. Valdemaras.

— Dans ces conditions, ajouta le maréchal Pilsudski, je n'ai plus rien à faire ici.

Et s'adressant à son ministre des affaires étrangères, M. Zeleski il lui dit :

— Je vous laisse le soin de rédiger la formule.

Un pendu mystérieux à Lille

Dans notre édition lilloise, nous avons relaté qu'un homme avait été trouvé pendu dans un hangar de la Foire Commerciale. On ne retrouva sur lui aucun papier permettant d'éta-

LE PENDU DECOUVERT A LILLE

blir son identité. Dans une lettre adressée au commissaire de police, le défunt déclarait se nommer Louis Adeline, né le 17 août 1873, à Bernay (Eure).

Une enquête est ouverte pour chercher à établir si Louis Adeline est le véritable nom du désespéré et pour découvrir son domicile et s'il a de la famille.

Le Banquet des " Aviculteurs du Nord "

A la table d'honneur : MM. Robert Fontaine président ; Bouton d'Agnères, conseiller de Préfecture ; Richardson, président d'honneur, Maenhout, député belge ; Ch. Huet, vice-président ; Guilbaut, représentant de la Chambre de Commerce ; Merchier, vice-président des Agriculteurs du Nord ; docteur Ramé, de Paris ; E. Cadeau, commissaire général de l'Exposition ; Ragheboom, adjoint au Maire de Lille ; Viiquin, secrétaire général ; Delroix, président de la Basse-Cour Familiale ; Matte, directeur de la « Renaissance Agricole ».

A l'heure des toasts, M. R. FONTAINE rend compte de l'extension prise par l'Exposition d'Aviculture. 3.520 sujets y sont groupés.

Il remercie tous ceux qui contribuèrent à sa réussite. Il lève son verre au Président de la République, au Roi des Belges, à la Presse.

D'autres discours sont prononcés par M. METEYS, membre du jury, par M. MAENHAUD, député belge, président de la Fédération Nationale d'Aviculture belge, qui décerne les décorations du Mérite Agricole belge à MM. Huet, Démesles et Jacques Danchin.

M. BOUTON D'AGNERES fait l'éloge des Aviculteurs du Nord ; M. MERCHIER, au nom des Agriculteurs du Nord, met en relief l'effort des Aviculteurs ; M. RAGHEBOOM, adjoint au Maire de Lille, dit la sollicitude de la ville de Lille pour tout effort générateur de prospérité. Celui des Aviculteurs du Nord est de ce genre.

D'autres discours sont prononcés par M. le docteur RAME, qui fait l'éloge de la Société des Aviculteurs « gloire de l'élevage français » par M. RICHARDSON, président d'honneur de la Société des Aviculteurs, qui remit une décoration anglaise à MM. Desreumaux et Colle.

COUR D'APPEL DE DOUAI

L'INCORRIGIBLE ESCROC QUI OPÉRA A SECLIN, ÉCOPE

A la maison centrale de Loos où une série de vols l'avait conduit, Henri Insleger était entré en relations avec deux autres détenus, Levilain et Barei, qui purgeaient une peine de prison pour différents vols qu'ils avaient commis au préjudice de la Compagnie du Nord.

Les deux hommes se laissèrent aller vis-à-vis de Insleger à des confidences. Ils lui apprirent qu'ils habitaient Seclin, qu'ils étaient mariés et qu'en plus de la peine de prison, le Tribunal de Lille les avait condamnés à 4.000 fr. d'amende, chacun.

Tous ces renseignements devaient servir Insleger, escroc incorrigible. Libéré avant ses codétenus, le triste personnage, s'empressa, aussitôt qu'il fut dehors de se rendre à Seclin, chez Mme Levilain puis chez Mme Barei. A chacune il se donna comme un agent de la Compagnie du Nord et les invita toutes deux à verser un acompte sur l'amende qu'avaient à payer leurs maris. Confiantes les deux pauvres femmes lui remirent chacune une somme de 200 francs. Et Insleger s'en fut. Mais la nouvelle escroquerie du malandrin fut bientôt découverte. Arrêté une fois de plus Insleger se vit condamner, à Lille, à quatre mois de prison et à la relégation. La pilule était amère, l'escroc ne pouvant la digérer fit appel. Il eut bien tort car la Cour, hier samedi, après plaidoirie de Me Vanhoucke et réquisitoire de M. l'avocat général Floriet, porta la peine de prison de 4 à 6 mois et confirma la relégation. — R. J.

La Chambre a abordé hier l'examen de la loi de Finances

AUPARAVANT ELLE AVAIT VOTÉ LE BUDGET DE L'AÉRONAUTIQUE ET CELUI DE LA CAISSE DES INVALIDES DE LA MARINE

Ainsi que nous l'avons annoncé dans nos dernières éditions de samedi matin, la Chambre, au cours d'une séance de nuit, a voté le budget des Conventions et abordé celui de l'Aéronautique. Hier matin, la discussion a repris.

M. COUHÉ déplore les résultats obtenus par l'aviation française cette année. Il déclare que le sort de Nungesser et Coli doit nous ouvrir les yeux et nous amener à prendre des mesures pour regagner les records perdus.

En premier lieu, dit-il, il faut rétablir le sous-secrétariat de l'Aéronautique qui permettra d'avoir une direction intelligente à la place d'une administration irresponsable et sans initiative. »

M. LAURENT-EYNAC dit ensuite que la puissance du pays en aéronautique réside, non seulement dans les magasins, mais dans le laboratoire et l'usine. Les Compagnies souffrent d'une crise d'organisation et de moyens. Un effort d'unité est indispensable. La navigation aérienne doit s'orienter résolument vers le transport postal.

M. PAULIN signale un certain nombre d'erreurs et d'abus.

M. BOKANOWSKI met en garde la Chambre contre les critiques excessives. La France reste le grand fournisseur de l'étranger, avec ses exportations de 200 millions. C'est elle qui exploite la plus longue ligne du monde, Toulouse-Dakar. Un seul point faible : nos sociétés de navigation sont trop nombreuses et sont en rivalité ; elles doivent s'imposer une plus grande discipline.

La discussion générale est close.

A 15 heures, M. Cornavin demande le renvoi du chapitre 1 à la Commission.

Ce renvoi, contre lequel le Gouvernement pose la question de confiance, est repoussé par 400 voix contre 125 et les premiers chapitres sont adoptés.

La Chambre relève ensuite les crédits de certains chapitres, repousse de nouveaux amendements et finalement **vote l'ensemble du budget de l'aéronautique.**

On passe au budget de la caisse des invalides de la marine. M. Tasso demande le rajustement des pensions des vieux marins ; M. Tardieu précise le projet qui a été établi en faveur de ces derniers. 45 millions sont prévus pour les inscrits maritimes. Le budget de la caisse des invalides de la marine est ensuite voté sans débat.

LA LOI DE FINANCES

La Chambre arrive à la discussion de la loi de finances. Le président rappelle que l'assemblée a décidé de reporter à ce moment la discussion du budget.

M. GARCHERY fait alors le procès de la gestion financière de la présente législature. Il cite des chiffres pour établir que les impôts ont augmenté depuis 1924.

M. POINCARÉ intervient plusieurs fois.

Puis la discussion est close. Les articles 2 (impôt sur les bénéfices commerciaux) et 2 bis sont adoptés, ainsi que 2 ter, qui crée une nouvelle catégorie de contribuables.

Puis le débat est renvoyé à ce matin.

La suppression de l'octroi

CETTE MESURE A FAIT BAISSER LE COUT DE LA VIE DANS LA RÉGION DE DOUAI

L'Union des Syndicats professionnels commerciaux de l'arrondissement de Douai nous communique :

« Les membres du Syndicat de l'Alimentation de Douai et de l'arrondissement, réunis le 4 décembre courant, se sont émus des critiques qui se sont élevées de toutes parts dès l'apparition des taxes instituées en remplacement de celles d'octroi, et tendant à faire supposer aux consommateurs qu'ils font seuls les frais des nouvelles taxes, alors que les commerçants exonérés profitent seuls des taxes d'octroi supprimées.

« De tels errements doivent être combattus et les commerçants en alimentation sont heureux de présenter ci-dessous l'état comparatif des prix pratiqués à Douai au cours des 3 derniers mois de 1926, c'est-à-dire avant la suppression de l'octroi et de ceux pratiqués actuellement, c'est-à-dire après sa suppression, pour toutes denrées soumises antérieurement aux droits d'octroi.

ETAT COMPARATIF DES PRIX

des différentes marchandises vendues au détail pendant le 4e trimestres 1926 et le 4e trimestre 1927

Beurre, le kilog (1926) 22.00, (1927) 20.00 ; magarine, id. 11.00-10.00 ; saindoux, id. 14.00-10.00 ; gras de bœuf, id. 10.00-8.00 ; gruyère, id. 22.00-20.00 ; pois en conserve, le 1/4, 4.60-3.60 ; haricots, la boîte, 5.50-4.50 ; saumon, la boîte haute, 6.50-5.50 ; sardines, le 1/4, 4.50-3.00 ; thon, le 1/4, 7.5-6.50 ; prunes, le kilog, 7.50-6.00 ; pâté de pommes, id. 8.00-6.50 ; bougies, le paquet, 7.50-6.50 ; pétrole, le bidon de 5 litres, 12.00-11.00 ; lessive, le paquet, 1.50-1.30 ; savon en boîtes de 2 pains jumelés, la boîte 1.65-1.50 ; eau de javel, le litre, 1.20-0.95 ; cristaux, le kilog, 0.65-0.50.

« Ils sont persuadés que le public ainsi éclairé reconnaîtra leur probité, les chiffres ci-dessus se passant de tous commentaires ».

LE NOUVEAU CABLE TÉLÉPHONIQUE PARIS-LILLE

La direction régionale des P. T. T. de Lille nous communique :

« Par suite de la mise en service annoncée vendredi, des 15 circuits du nouveau câble Paris-Lille, les communications téléphoniques ont été échangées, hier, dans d'excellentes conditions et malgré l'afflux des demandes de 8 h. 30 à 9 h. 30 l'attente n'a pas été supérieure à 25 minutes. L'Administration des Postes et Télégraphes est heureuse, grâce à cette importante amélioration du service, de pouvoir donner satisfaction aux besoins du commerce et de l'industrie de la région. »

DERNIÈRE HEURE

Le corps de Corbu fut retrouvé décapité

La chute de l'avion dans lequel se trouvaient Corbu et son mécanicien Lacoste, serait due à une rupture d'un organe de l'appareil.

Les rares spectateurs qui suivaient les évolutions de l'avion se rendirent compte qu'à sa sortie des nuages celui-ci se trouvait dans une position anormale presque sur le dos.

On vit tout d'abord un point noir se détacher de l'appareil, c'était le corps du mécanicien. Un craquement se faisait entendre peu après et ce fut la chute.

Le corps de Corbu était décapité ; un bras était détaché.

Décisions du Comité d'action des régions dévastées

Le Comité d'action des régions dévastées réuni sous la présidence de M. Doucedame, secrétaire général, après diverses interventions, a décidé qu'une lettre serait adressée à tous les sénateurs et députés des régions libérées pour leur demander d'accomplir tous actes utiles en vue de la réalisation de l'emprunt de liquidation des petits dommages.

M. Doucedame a reçu mandat de ses collègues de demander à être entendu sur cette opération par le Ministre et par la Commission des régions libérées à la Chambre et au Sénat.

LA NOMINATION DU DIRECTEUR DE L'INSTITUT INDUSTRIEL DU NORD PARAITRA INCESSAMMENT

Le Conseil d'Administration de l'Institut Industriel du Nord de la France s'est réuni hier à la Préfecture du Nord sous la présidence de M. Hudelo, Préfet afin de discuter à nouveau la question du remplacement, à la tête de l'Institut Industriel, de M. Grimpret, nommé directeur du Ministère à Paris.

M. le Préfet doit encore, aujourd'hui s'entourer de quelques avis et prendra lundi ou mardi, l'arrêté nommant le successeur de M. Grimpret.

Nous croyons savoir que M. Fournier, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées serait le candidat choisi et aurait comme adjoint, M. Pariselle, professeur à l'Institut de Chimie, vice-président de la Société Industrielle.

La politique régionale

Pour les élections législatives de 1928

DANS LE NORD

UN APPEL DE L'ENTENTE RÉPUBLICAINE ET DÉMOCRATIQUE

Le Comité de l'Entente Républicaine et Démocratique publie l'appel suivant :

« Le Comité de l'Entente républicaine et démocratique, réuni en assemblée extraordinaire, avec les délégués des cantons de Tourcoing, regrette que l'Union indispensable pour la formation d'un front unique n'ait pu être réalisée.

« Il en appelle aux hommes d'ordre animés du désir de voir se continuer la restauration financière du pays, à ceux qui veulent travailler dans la paix et la liberté à la prospérité de la France et de la République, à ceux qui entendent barrer la route aux partis du désordre et de la démagogie qui conduiraient notre pairie à l'anarchie et à la révolution.

« Il déplore la décision du parti radical qui, sans consultation préalable, a pris la grave décision de désigner un candidat. Il lui laisse la pleine responsabilité de cette décision qui est de nature à compromettre le succès d'un candidat d'ordre. Il prend toutes dispositions pour s'assurer la candidature d'un républicain national, laquelle candidature sera maintenue jusqu'au bout. Il est certain de répondre par là au vœu de tous les électeurs, avides de liberté, de paix à l'extérieur comme à l'intérieur, et qui demandent la trêve des partis. Nul doute que suffisamment trompés par les fallacieuses promesses du Cartel en 1924, les électeurs des cantons Est et Sud de Tourcoing feront triompher la candidature du républicain national dans l'intérêt de la France et de la République ».

LES CANDIDATURES DU PARTI RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

Le Comité de la Fédération du Nord du Parti Républicain Socialiste réuni à Lille le 10 décembre 1927 a pris la résolution suivante :

« Partisans de réformes sociales dans l'ordre et la légalité ; opposé aux méthodes dictatoriales d'extrême droite et d'extrême gauche.

« Le Comité entend collaborer par l'Union dans le gouvernement au relèvement du franc et au redressement financier.

« Mais il ne veut pas que les élections se fassent dans la confusion ; il fait appel à la grande masse des gens de bon sens qui veut la paix à l'intérieur comme à l'extérieur, qui veut travailler et vivre sans être exposée aux aventures où nous entraîneraient les excités de droite ou d'extrême gauche.

« Après avoir commencé à examiner la situation électorale dans le Nord, le Comité décide de présenter des candidats, dans la 1re Circonscription de Lille ; dans la 3e Circonscription de Lille : dans la 2e Circonscription de Cambrai.

« Les candidats seront désignés incessamment par l'assemblée générale de la Fédération du Nord ».

DANS L'AISNE

M. RÉGNIER, CANDIDAT SOCIALISTE DANS L'ARRONDISSEMENT DE VERVINS

Les délégués de l'arrondissement de Vervins du Parti Socialiste ont désigné comme candidat aux élections législatives de 1928, M. Ernest Régnier, maire de Franqueville, conseiller d'arrondissement du canton de Saint-Richenmond.

FEUILLETON DU 11 DECEMBRE 1927. — N° 77

Les puits occupaient près de trois cents ouvriers divisés, selon le mode en usage dans toutes les exploitations houillères, en équipes, sous la conduite de leurs chefs respectifs et en poste de jour et poste de nuit. Les travaux ne chômaient que le dimanche. Les postes étaient intervertis de semaine en semaine, la brigade de nuit remplaçant celle de jour ; les équipes s'occupant de l'entretien des travaux ou de l'exploitation. Les compagnies étaient organisées et fonctionnaient sous la direction des maîtres mineurs, les piqueurs abattant le charbon, les rouleurs le transportant, les conducteurs menant les chevaux dans le fond de la mine, les accrocheurs attachant les wagons au câble. D'autre part, les remblayeurs disposaient les remblais, les cantonniers réparaient les voies, les boiseurs étayaient les galeries, les mineurs recherchaient le charbon dans les parties inexploitées encore, sondant pour y trouver la veine précieuse la plus épaisse, la plus profonde.

A la surface, pour recevoir et préparer la houille montée incessamment par ces soldats des ténèbres, toute une armée de basculeurs, de trieurs, de laveurs, de mécaniciens, de chauffeurs, de pompiers, de forgerons, de charpentiers, de lampistes, d'ouvriers de toute sorte employés aux multiples services des mines.

Dans l'aménagement de l'Aiguillette — inexploitée depuis quelques années par suite de mauvaises gestions et où de nombreux et importants travaux de réfection avaient été jugés nécessaires par Bartoli et par Philippe — Bartoli avait songé en premier lieu, avant toute autre préoccupation, à la protection et à la sécurité de ses ouvriers. L'Aiguillette avait une réputation de mine très dangereuse ; deux accidents, amenés par des explosions de grisou, mais qui, heureusement, et par un hasard miraculeux, n'avaient pas fait de victimes, s'étaient produits en trente ans, le premier en 1865 et le second en 1873.

Bartoli avait rapporté de son séjour en Amérique une expérience profonde et toujours en éveil de ces sortes de travaux.

Extrêmement riche, nous l'avons dit, il aurait pu vivre en oisif et dépenser ses revenus considérables.

Il ne l'avait pas voulu, conduit en cela non par le besoin de grossir ses rentes, car il dépensait sans compter, pourvu que ses dépenses eussent un but charitable, fussent amenées par quelque pensée humanitaire.

Il avait ménagé, dans l'Aiguillette, plusieurs communications avec le jour et même, dépassant en cela les obligations imposées par les règlements ministériels, et vu la réputation de la mine où le terrible grisou avait déjà fait des ravages et se dégageait instantanément, il avait fait déboucher trois puits à l'air libre, hors des bâtiments des machines.

L'aérage y fonctionnait selon les procédés les plus nouveaux, à l'aide de machines d'une puissance formidable, dont le ronflement, pareil à celui du grondement continu de la foudre, s'entendait jusqu'au village de Prades et jusqu'au château de Castelbouc.

En toutes choses, et avant de songer aux facilités de l'exploitation en elle-même, sa grande et unique pensée avait été d'éviter les multiples dangers qui assaillent les mineurs dans leurs travaux souterrains : l'incendie, les coups de grisou, les éboulements si fréquents, les inondations aux formidables ravages. Il avait veillé à ce que les ateliers fussent indépendants les uns des autres et il avait condensé chacun d'eux dans le plus petit espace possible pour faciliter la surveillance.

Les ouvriers savaient tout cela.

Ils adoraient Bartoli.

Et comme celui-ci passait rarement un jour sans descendre à la mine, comme ils le voyaient ainsi, souvent, au milieu d'eux, longeant les galeries, sa lampe à la main, pareil à un des leurs se rendant compte par lui-même, voulant tout voir, du plus important jusqu'au plus indifférent des détails, ils avaient en lui une confiance absolue.

Il était devenu populaire parmi eux.

Et familièrement ils l'avaient surnommé : « le Taupier », à cause de ses incessantes promenades souterraines, dans les ténèbres où leur vie se passait.

Lorsqu'il était arrivé dans le pays pour prendre possession de l'Aiguillette, il avait tout de suite et du premier coup donné aux ouvriers de la mine la mesure de son courage et de son dévouement.

Les mines inexploitées depuis longtemps ou seulement en chômage depuis quelques mois, sont en général dangereuses.

Les appareils de ventilation ne fonctionnant plus, la surveillance n'étant plus exercée, il se peut que le grisou, ce terrible ennemi des mineurs, s'y accumule et prépare une catastrophe aux premiers descendus pour le combattre.

Jadis un homme se sacrifiait dans ces circonstances tragiques et descendait dans l'abîme pour s'y mesurer seul avec l'invisible.

Des ouvriers s'offrirent. Philippe lui-même voulait se substituer à son père ; le vieux Kauffmann, lui aussi, insista pour tenir ce poste périlleux.

Mais le danger était redoutable ; la mort pouvait attendre le téméraire qui allait braver le monstre dans ses cavernes, et Bartoli refusa.

Ce fut lui qui tenta l'aventure.

Comme les machines d'extraction ne fonctionnaient plus, il descendit par les échelles.

En bas, il se roula dans une couverture de cuir, se protégea la figure par un masque, se couvrit la tête d'un capuchon, et ainsi il parcourut les galeries abandonnées, en rampant sur le sol, afin de se tenir autant que possible dans la couche d'air respirable et éviter le grisou qui, plus léger que l'air, s'accumule au sommet des galeries. Il avait à la main sa lampe Davy et la promenait autour de lui, cherchant dans l'auréole bleuâtre qui, parfois, vacillait autour de la flamme, la présence du grisou.

Il remonta sain et sauf.

Le lendemain, les ouvriers reprenaient possession de l'Aiguillette sans danger.

Il avait, dirent les mineurs, tâté le pouls du malade et avait trouvé celui-ci bien portant.

Contre l'ennemi, Bartoli, dans sa prévoyance paternelle, avait accumulé les moyens de défense. Les causes de ces catastrophes sont nombreuses, il les connaissait et s'était appliqué à les prévoir toutes : l'irrégularité dans le fonctionnement du foyer d'aérage ; l'explosion d'une chaudière intérieure, tirage d'un coup de mine, apparition soudaine du grisou autour d'une lampe ouverte, ou simplement la sortie de la flamme hors du treillis occasionnée par un courant d'air imprévu, déchirure du tamis d'une lampe, allumette enflammée en dépit de la surveillance et des règlements les plus sévères, une pipe allumée, ou même la présence d'un feu extérieur à l'air libre, trop près de l'ouverture, embrasant le gaz dont la déflagration redescend ensuite dans les puits, communiquant l'incendie à toutes les galeries et causant une catastrophe générale effroyable, car l'explosion peut briser la machinerie, rendre la remontée impossible par les cages, démantibuler les échelles fixes, dernier espoir des ensevelis, dévier les guidonnages, renverser les boisages les plus solides, détruire les portes et les cloisons, disloquer le foyer d'aérage et le ventilateur.

Bartoli n'avait pas attendu qu'un accident vînt l'avertir que la prudence était nécessaire pour prendre toutes les précautions possibles et les mesures les plus étendues, afin de faciliter le sauvetage.

C'est ainsi qu'entre autres travaux destinés à protéger les ouvriers en cas d'explosion et d'incendie, il avait fait disposer, près des portes importantes des galeries principales, des cloisons de fer hermétiquement adaptées aux ouvertures et glissant dans des rainures. Ces cloisons en temps ordinaire devaient rester au plafond de la galerie, retenues par une simple targette prompte à se déclancher. Après une catastrophe, elles retomberaient d'elles-mêmes, ou les ouvriers en fuyant les abaisseraient afin de fermer ainsi les communications et empêcher l'incendie de s'étendre aux galeries voisines, d'y provoquer de nouvelles explosions et d'y faire de nouvelles victimes.

Les ouvriers appelaient ces cloisons des portes de secours, et les surveillants étaient spécialement chargés de s'assurer tous les jours que rien n'empêchait leur fonctionnement.

Dans l'intérieur même de la mine et dans certains endroits éloignés les uns des autres, Bartoli, ne voulant rien laisser au hasard, avait fait établir des pharmacies portatives. Il arrive souvent, en effet, qu'un accident partiel se produise, une asphyxie par exemple, demandant, sous risque de mort, des soins immédiats ; le remontage prendrait trop de temps, l'homme n'arriverait pas à l'air libre ; en bas, on le soignerait, on le sauverait sans doute, et ces sortes d'accidents sont nombreux et, bien que moins retentissants, causent autant de vides parmi les soldats de l'abîme que les grandes catastrophes.

Par une délicatesse touchante, Bartoli avait désiré que Claire se chargeât de veiller à ce que rien ne manquât dans ces pharmacies.

Et Claire s'acquittait de cette tâche avec une joie dévouée, heureuse de se rendre utile.

De temps en temps, sous la conduite ou de Philippe, ou de Bartoli, ou d'Antonio, elle se faisait descendre dans les galeries et visitait les points de repère assignés aux blessés.

(A suivre).